



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, le quatre février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Auge Dozuléen (COPADOZ) légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Culturel Fernand Seigneurie de Dozulé en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques MERCIER, Président.

Étaient présents : MM. J. MERCIER, Ph. POIRIER, M. TESNIERE, Mme S. GAUGAIN, Mmes Ch. LENEVEU, I. GUERIN, MM. Ph. JEAN, J.-Fr. WANTZ, N. JOSEPH, Cl. BELLANGER, Mme R. DAVID, MM. M. RENOU, B. VACQUEREL, A. LOCKHART, F. VAN DEN BUSSCHE, Chr. MARIÉ, Mmes G. MEVEL-RHUT et B. CHAUVIN, MM. J.-L. BOULANGER, MM. G. LAMOTTE, J. RIDEL, Mmes N. CHRETIEN, M. VOLLAIS, MM. D. CAGNIARD, Fr. LANGEVIN, F. LEBRUN, Mme G. LEDOS, MM. A. FONTAINE, A. ASMANT, R. FONTAINE, R. JOURNET, Th. CAMBON, Mme J. BOUTTELEGIER, M. Cl. LOUIS, Mme M. HUMBERT.

Absents : Th. De VANSSAY, F. OLIVAIN, P. GERMAIN, R. HARANG, S. MARIE, A. LOCRET, Mme GAUDIN (pouvoir à Mme VOLLAIS), MM. P. KECHICHIAN, M. LETIRAND, G. DESMEULLES (pouvoir à M. LANGEVIN), M. PLESSIS.

Secrétaire de séance : Monsieur LAMOTTE.

Invité : Monsieur LE GUEN, Trésorier communautaire

Date de convocation du conseil : 25 janvier 2010

Compte rendu affiché le 9 février 2010

ORDRE DU JOUR :

- 1° - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 19 novembre 2009 ;
- 2° - Bilan financier 2009, Prospective et débat d'orientation avec la participation de Monsieur LE GUEN ;
- 3° - Changement de siège social ;
- 4° - Avenants au marché de la reconstruction de l'école (après avis favorable de la commission d'appel d'offre réunie le 18 janvier 2010) ;
- 5° - Cantines scolaires (consultation pour choix de la maîtrise d'œuvre et appel d'offres pour les travaux de l'unité B et de l'unité A ; demandes de subventions) ;
- 6° - Office du Tourisme et Point Info 14, consultation pour le choix des entreprises ;
- 7° - Changement des vitrages à l'école maternelle, consultation et demandes de subventions ;
- 8° - Action sociale (adhésion au CNAS ; fixation du montant alloué) ;
- 9° - Régie tickets garderie et cantine : acceptation du paiement par carte bancaire pour tous les tickets et par chèques CESU pour les tickets garderie ;
- 10° - Informations diverses : rapport accessibilité handicapés ; Reconstruction, avancement des travaux ; Bilan des premières tournées sacs jaunes ; Visites guidées de Pays d'Art et d'Histoire.

1 - Le compte rendu du conseil du 19 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

2-DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Bilan des actions de COPADOZ 2009 - Présentation de Monsieur MERCIER

Dans le domaine de la Culture et du Tourisme

Comme chaque année, nos chemins de randonnées ont été entretenus en mai, cependant la qualité du travail a donné lieu à quelques remarques auprès du Directeur de Bac Environnement.

Nous avons poursuivi nos travaux d'amélioration à l'Espace Culturel Fernand Seigneurie (rideaux, peinture, sols et plafonds) et avons augmenté ponctuellement les heures d'ouverture (samedi - dimanche).

Une exposition sur le Bangladesh a été organisée dans l'amphithéâtre de l'Espace Culturel.

L'Office du Tourisme et le Point Info 14 que nous avons prévu d'installer à la place de la bibliothèque au rez-de-chaussée de la Mairie ont donné lieu aux études techniques nécessaires avant de lancer les travaux sans doute au mois d'avril pour une ouverture en juillet.

Les dépliants sur les ventes à la ferme ont été mis à jour et réédités.

Dans le domaine du Développement Economique

2009 a été une année importante.

En effet, nous avons vendu les derniers terrains de la ZAC d'Annebault et les délibérations du conseil communautaire puis du conseil municipal d'Annebault ont entériné la fin des travaux d'aménagement.

Ceci nous permet d'avoir un capital pour les futurs investissements d'environ 370 000 euros.

Sur Goustranville, la Région et le Département font avancer le dossier puisqu'une société d'économie mixte a été décidée dans laquelle la commune de Goustranville et COPADOZ seront présents en tant qu' « invités permanents ».

L'objet de cette SEM sera de mettre en place une plate-forme d'Innovation Recherche et Développement autour de la filière équine.

Sur et avec Dozulé, nous avons échangé l'ancien gymnase contre environ 1600 m² à côté de la nouvelle station d'épuration. Dès que le PLU sera approuvé, nous pourrons envisager le développement d'une petite zone d'artisanat léger ou tertiaire.

Enfin, nous avons obtenu un arrêté préfectoral pour la ZAD de l'ancienne cidrerie sur Putôt ce qui nous laisse 14 ans pour y développer la zone artisanale existante tout en améliorant l'esthétique du site.

L'enquête sur l'environnement commercial terminée en mai nous a permis de mieux comprendre les problèmes liés aux commerces sur Dozulé et ses environs et servira de base pour les développements futurs envisagés par COPADOZ avec les communes disposant de commerces.

Dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets

Nous recherchons toujours toutes les solutions pour faire baisser nos coûts d'exploitation.

Ainsi, la collecte des sacs jaunes a été mise en place sur Dozulé dès le mois d'août. Nous pouvons dire que cela fonctionne parfaitement et ce succès en appelle d'autres sur les autres communes.

Nous avons enfin réussi à nous mettre d'accord sur l'utilisation de la déchetterie de Périers qui est maintenant gérée par la CCED. Nous avons signé une convention d'utilisation pour nos citoyens et nos professionnels.

Dans le domaine scolaire

Nous avons inauguré le gymnase scolaire David Douillet le 17 octobre et organisé une matinée portes ouvertes en sa présence le 12 décembre. Ce fut une belle matinée grâce à la présence du club de judo de l'ALD.

La situation de la reconstruction de l'école des filles s'est améliorée. Les travaux avancent et nous avons réussi à obtenir environ 54 000 euros de notre société d'assurance pour les travaux supplémentaires qui n'avaient pas été prévus dans la première expertise.

Néanmoins nous avons du accepter quelques avenants à notre charge pour des travaux nécessaires vu la vétusté des lieux (plancher du rez-de-chaussée remplacé par une chape béton, carrelage...) Pour la cantine, nous avons lancé un appel d'offre européen pour renouveler le prestataire. En fait, la commission d'appel d'offre a reconduit l'ancien prestataire Breiz Restauration (groupe Ansamble) et ceci nous a permis de maintenir les prix et la qualité, voire de l'améliorer puisque nous avons introduit un repas bio par mois depuis la rentrée.

Nous avons terminé le remplacement des fenêtres de l'Unité B par du double vitrage et nous avons fait procéder à un diagnostic énergétique sur l'école maternelle et l'Espace Culturel. Sans compter quelques rénovations et entretiens de peinture dans deux classes de la maternelle.

Le SPANC

Le contrat avec Véolia s'est poursuivi en 2009 avec un maintien des contrôles des habitations en construction et les dernières installations non encore visitées.

Nous avons rencontré le Conseil Général pour amender, si possible, la convention que nous refusons de signer sur les rejets dans les fossés du Département (pour l'instant sans réponse du Conseil Général).

Le Conseil Général a également prévu quelques subventions pour des travaux de réhabilitation des installations mais la procédure n'est pas encore au point !!

La gestion du personnel

Nous avons étudié les modalités d'application de la loi du 19 février 2007 qui nous impose un minimum d'aides sociales. La mise en place se fera à partir de début 2010.

Nous avons également favorisé la formation du personnel :

- accompagnateurs scolaires
- secrétaires
- incitation à passer le CAP petite enfance pour les personnels de l'école maternelle

L'Accessibilité handicapés

Suite à la loi de 2005 concernant l'accès handicapés nous avons organisé un comité des Maires le 15 janvier 2009 suivi de deux commissions communautaires ce qui nous a permis grâce au concours de l'ensemble des communes de pouvoir élaborer un premier rapport qui est aujourd'hui en Préfecture.

BILAN FINANCIER Monsieur LE GUEN

Résultat consolidé de COPADOZ au 31/12/2009

	Budget autorisé	Réalisé
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	4 804 633 €	3 166 953 €
Recettes	4 804 633 €	4 576 856 €
Déficit		
Excédent		1 409 903 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses	2 708 759 €	1 944 121 €
Recettes	2 708 759 €	2 201 194 €
Déficit		
Excédent		257 073 €
RESULTAT GLOBAL		
Excédent		1 666 976 €

PROSPECTIVE Intervention de Monsieur LE GUEN

Conclusion établie par la Trésorerie Générale (le dossier complet est disponible au secrétariat de COPADOZ et a été transmis aux conseillers) :

La situation financière de la communauté de communes après réalisation des programmes d'investissement serait saine.

La Capacité d'AutoFinancement, à l'exception de l'exercice 2009 atypique, s'établirait à un niveau satisfaisant et permettrait largement de couvrir, à compter de 2010, l'annuité en capital des emprunts souscrits. La CAF nette dégagée serait très confortable, autofinçant une part importante des dépenses d'équipement de la communauté de communes.

Le besoin de financement résiduel serait majoritairement couvert par prélèvement sur le fonds de roulement. COPADOZ compléterait son financement par la souscription d'emprunts en 2010.

Fin 2014, l'encours de dettes de la communauté de communes serait très faible. Le fonds de roulement s'établirait à 643 K€.

Par conséquent, la réalisation des programmes d'investissement paraît tout à fait envisageable pour la communauté de communes.

Ce bilan doit être atténué par l'incertitude qui pèse sur le maintien des revenus de la Taxe Professionnelle.

Cependant, Monsieur MERCIER précise que depuis la réalisation de cette prospective, au vu des capacités financières de COPADOZ, il a été décidé de faire évoluer le programme et les priorités : il sera proposé au Conseil communautaire d'engager les travaux des cantines des écoles dès 2010.

Monsieur LOCKHART relève le très bon résultat de la commercialisation de la ZAC d'Annebault. Monsieur MERCIER informe le conseil que ces bons résultats seront en effet indispensables à la réalisation des cantines compte tenu de la réduction des possibilités de bénéficier de subventions (en particulier liée au plafonnement de la DGE).

Quelles seront les orientations pour 2010 - Présentation de Monsieur MERCIER

Ainsi que vous venez de le voir, grâce à l'analyse Prospective Financière réalisée et présentée par Monsieur Le Guen nos finances sont saines et notre capacité d'autofinancement est excellente.

Bien sûr, nous essaierons de réaliser nos projets sur les trois ans à venir en restant modérés sur l'augmentation des impôts et vigilants quant à l'évolution du processus qui remplacera la TP.

Voyons donc maintenant ce que nous prévoyons et ce que nous vous proposons pour 2010.

Dans le domaine de la culture et du tourisme

Nous continuerons à entretenir les chemins de randonnées et nous prévoyons de faire quelques modifications sur les panneaux existants, voire d'en ajouter si nécessaire.

L'Office de Tourisme devrait ouvrir pour la prochaine saison estivale et nous engagerons le personnel un peu avant pour préparer l'aménagement nécessaire. D'ailleurs, le premier circuit de visite du Pays d'Art et d'Histoire aura lieu à Dozulé en mars prochain suivi par d'autres de juillet à septembre à Dozulé et Douville-en-Auge.

Le Point Info 14 dont le rôle sera de renseigner les citoyens de COPADOZ sur l'ensemble des administrations, les aider à bénéficier de leurs droits, éventuellement les aider à rédiger ou transmettre leurs demandes, ouvrira à la même période avec un collaborateur recruté à plein temps (emploi largement subventionné par le Conseil Général).

Nous déménagerons la bibliothèque dans les nouveaux locaux de COPADOZ qui va donc connaître une réorganisation et acquérir du matériel nouveau pour la présentation des ouvrages. Grâce à sa nouvelle situation la bibliothèque va s'ouvrir plus régulièrement aux écoles et accueillera des animations de la BDP.

Nous continuerons les travaux d'amélioration de l'Espace Culturel (éclairage pour le club ping-pong ; pompe à chaleur pour réaliser des économies de gaz ; nettoyage du tatami ; achat d'une nouvelle machine pour le nettoyage).

Dans le domaine du développement économique

Nous avons trois possibilités à terme et la priorité sera donnée en fonction des opportunités.

a-Goustranville : notre situation dépend de l'état d'avancement de la plateforme équine en collaboration avec la Région et le Département.

b-La ZAD de Putot : nous sommes face à deux propriétaires différents. L'un ne semble pas disposé à nous faciliter les choses. L'autre bâtiment (c'est-à-dire le bâtiment au bord de la RD675) appartient à une SCI que nous ne manquerons pas de consulter.

c-Zone artisanale de Dozulé : là, si le PLU est enfin approuvé, nous pouvons envisager l'aménagement d'un espace dont la superficie dépendra de nos moyens financiers

d-Commerces : maintien de la coopération entre COPADOZ et les communes qui disposent de commerces pour faciliter leur développement futur.

Dans le domaine de la collecte des déchets

Notre organisation avec le SYVEDAC (usine d'incinération de Colombelles) se déroule fort correctement.

L'usine a changé ses deux fours et les turbines produisent la chaleur pour 10 000 logements à Hérouville.

La modernisation de cette usine assure une situation remarquable en terme de rejets dans l'atmosphère ce qui nous permettra de limiter le niveau de TGAP dans les années futures : par rapport à l'enfouissement, le rapport peut être de 1 à 5.

Le vide de four obtenu grâce à l'efficacité des nouveaux fours est en grande partie comblé par l'apport de 20 000 tonnes de déchets en provenance du SIRTOM de la Région Flers-Condé. Ce qui a pour effet de maintenir en 2010 les tarifs de 2009.

Nous tenterons de réduire nos coûts de tri sélectif. Une étude sera faite pour étendre les sacs jaunes sur Putot et Annebault puis sur l'ensemble du territoire de COPADOZ. Nous devons alors réduire considérablement les containers loués actuellement à Véolia (d'où un investissement probablement nécessaire en personnel et matériel).

Nous signerons une nouvelle convention d'utilisation de la déchetterie avec la CCED vraisemblablement basée sur une somme forfaitaire.

Dans le domaine scolaire

Nous aurons deux grands chantiers en 2010.

a-Tout d'abord la réorganisation totale de la cuisine et du réfectoire.

Suite aux constats faits au fil des années :

- laboratoire de la cuisine trop petit et qui n'est plus aux normes exigées (marche en avant)
- mauvaise acoustique dans le réfectoire où nous devons organiser trois services
- insécurité pour faire traverser les enfants de l'Unité B chaque jour, quelques soient les intempéries

- Problèmes de discipline liés à quelques perturbateurs qui profitent des défauts de l'organisation (plats déposés en bout de table...)

Nous avons étudié comment résoudre si possible l'ensemble de ces problèmes et les solutions envisagées ont été présentées aux commissions Finances et Scolaires.

Nous essaierons donc :

- d'agrandir et de refaire toute la cuisine aux normes ;
 - d'implanter un réfectoire dans la cour de l'Unité B approvisionné en liaison chaude par la cuisine de l'Unité A ;
 - de refaire le réfectoire de l'Unité A en L, au bout du bâtiment actuel;
- L'insonorisation des réfectoires et leur équipement de petites tables rondes de 5 élèves ainsi que de self services devraient améliorer grandement la situation.

La seule difficulté réside dans le calendrier que nous nous sommes fixés puisque nous souhaitons que tout soit prêt pour la rentrée scolaire 2010. En effet, l'ensemble des procédures d'appel d'offre et de délais de recours prennent autant de temps que les travaux.

b-Rénovation de l'école maternelle

Suite au bilan énergétique commandé en 2009 confirmant les mauvaises performances du bâtiment de l'école maternelle, nous souhaitons petit à petit remplacer les vitrages simples par du double vitrage (façade Nord en 2010, le reste en 2011).

c-Chemin d'accès au gymnase

En fonction de l'avancement des travaux du collège, ce chemin déjà prévu au budget 2009 devra être enfin réalisé.

SPANC

En 2010 nous devons essayer d'obtenir la centaine de diagnostics encore non faits par manque de présence des occupants.

Nous continuerons nos négociations avec le Conseil Général sur les conventions d'utilisation des fossés départementaux et les éventuelles subventions pour travaux.

Gestion du personnel

A partir de janvier 2010 seront mises en place les prestations du catalogue CNAS présenté récemment aux commissions ce qui nous conduira à respecter la loi et nous dégagerons environ 2% de la masse salariale pour nos aides sociales cumulées.

Nous continuerons à favoriser la formation : formation continue, préparation aux examens professionnels et aux concours pour les différents services : secrétariat, scolaire, formation à l'utilisation des défibrillateurs...

Accessibilité handicapés

Chaque commune doit maintenant prévoir dans ses budgets les possibilités d'améliorer petit à petit sa situation pour que tout soit conforme en 2015.

Nous organiserons une commission en cours d'année pour faire le point et nous devons fournir pour la fin de l'année l'état d'avancement des mises aux normes sous forme de rapport pour la Préfecture.

Conclusion

Je souhaite tout d'abord remercier toute l'équipe du bureau de COPADOZ, Vice-Présidents et secrétaires, petite équipe oh combien efficace.

Vous remercier Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires pour la confiance que vous nous témoignez.

Monsieur Gilbert LE GUEN notre receveur qui nous permet grâce à ses analyses financières de prévoir l'avenir de façon éclairée.

En ce début 2010, je souhaiterais vous faire partager optimisme et confiance en l'avenir de notre Communauté de communes.

La réforme prochaine des collectivités pourrait-elle nous concerner ? Oui. Peut-être. Mais comme vous le savez, je fais partie de la Commission sur l'Intercommunalité de la Préfecture et je suis donc bien placé pour être informé des évolutions envisagées. D'ailleurs, dès que la loi sera passée à l'Assemblée et au Sénat j'inviterai la ou les personnalités compétentes pour vous informer des changements éventuels.

Nos meilleurs atouts sont tout à la fois

-notre capacité à investir pour l'avenir (d'où les efforts réalisés au scolaire) à faire preuve de créativité et d'initiatives ;

-notre croissance continue de la population bientôt à 5800 puis 6000 habitants vers 2014 ;

-enfin, notre capacité à gérer nos finances.

Pour terminer, je souhaite que nous partagions deux citations :

« Rien ne sert de penser, faut réfléchir avant » Pierre DAC

« L'homme n'est point fait pour méditer mais pour agir » Jean-Jacques ROUSSEAU

3-CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Le changement de siège social de COPADOZ constituant un changement de statut,

Vu l'article L 5211-20 du Code des Collectivités Territoriales règlementant les changements de statuts,

Monsieur MERCIER, Président, propose que les travaux de reconstruction de l'ancienne école de filles terminés, en principe vers le 1^{er} avril 2010, les bureaux de COPADOZ y soient transférés.

Monsieur MERCIER rappelle que COPADOZ est actuellement locataire de locaux appartenant à la commune de Dozulé alors que l'ancien bâtiment de l'école des filles est la propriété de COPADOZ.

Si le Conseil Communautaire accepte cette proposition, les communes membres disposeront de trois mois pour délibérer à leur tour sur le sujet dans des termes strictement identiques.

La commission finances s'étant prononcée favorablement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

-approuve le changement de l'article 2 des statuts de COPADOZ dans les termes suivants « Le siège de COPADOZ est situé 70 Grande Rue à Dozulé » ;

-autorise le Président à notifier cette demande aux communes membres afin de pouvoir solliciter le changement de statuts auprès de la Préfecture.

4-AVENANTS AU MARCHE DE LA RECONSTRUCTION

Monsieur POIRIER, Vice-Président en charge des affaires scolaires, informe le Conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 janvier 2010 pour examiner trois projets d'avenants relatif à la reconstruction de l'école des filles représentant plus de 5% des montants initiaux du marché. En effet, la durée des travaux et la découverte de la vétusté du bâtiment obligent à corriger le marché.

Lot 0, échafaudage, entreprise Matériel Location Service : location supplémentaire de l'échafaudage (le marché ne prévoyait une location que jusqu'au 18 janvier 2009),

montant du marché initial : 15 308.80 € TTC ;

avenant : 7475.00 TTC.

Lot 1, Gros œuvre, entreprise Quélin, avenant 2 : création d'un plancher béton au rez-de-chaussée (l'existant s'étant avéré trop vétuste),

montant initial du marché : 129 930.65 euros TTC ;

avenant : 8205.42 euros TTC.

Lot 6, entreprises Haret Déco, menuiseries intérieures : compléments au plancher du 1^{er} étage à cause de la mэрule,

montant initial : 77 814.78 euros TTC ;

avenant : 4 784.00 euros TTC.

La commission d'appel d'offre s'étant prononcé favorablement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve ces avenants à l'unanimité et autorise le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à les signer.

5-RECONSTRUCTION DE LA CANTINE SCOLAIRE ET CONSTRUCTION DE DEUX REFECTORIERS

Monsieur POIRIER, Vice-Président en charge des affaires scolaires, dans le prolongement de la présentation faite par le Président Monsieur MERCIER du débat d'orientation budgétaire, informe le Conseil que la cantine scolaire présentant de nombreux défauts : vétusté de la cuisine, mauvaise insonorisation, obligation de faire traverser les enfants de l'unité B vers l'unité A tous les midis, mobilier non adapté... il a été proposé aux commissions Scolaire et Finances de réorganiser totalement les locaux de restauration.

Le projet se divise en trois volets associés :

1-Construction d'un réfectoire à l'unité B avec self-service, tables rondes de 5 élèves, office pour la préparation des plats reçus en liaison chaude provenant de la cantine centrale.

2-Reconstruction du laboratoire de cuisine et mise aux normes.

3-Construction d'un nouveau réfectoire à l'Unité A avec self-service, tables rondes de 5 élèves.

Il est projeté une construction de type industriel ou construction bois pour une réalisation de qualité et rapide puisque l'objectif est de mettre en service ces nouvelles installations à la rentrée de septembre 2010.

Le coût estimatif de ces travaux est de 800 000 euros hors taxe.

Une consultation doit être lancée pour le choix d'un maître d'œuvre avant publication de l'appel d'offre (procédure adaptée) pour le choix du ou des constructeurs.

Des demandes de subventions peuvent d'ores et déjà être déposées en particulier auprès de la Préfecture au titre de la DGE 2010.

Les deux commissions Scolaire et Finances ont émis un avis favorable.

Considérant l'article L 2122-21-1 du Code des Collectivités Territoriales modifié par la loi 2009-179 du 17 février 2009 permettant au conseil communautaire de ne délibérer qu'une seule fois pour autoriser à la fois le lancement de la procédure de passation du marché et la signature de celui-ci,

Considérant que le Conseil communautaire peut à tout moment exiger que la signature du marché fasse l'objet d'une nouvelle délibération,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet et autorise le Président ou le Vice-Président en charge du dossier :

-à désigner un maître d'œuvre et à publier l'appel d'offre de travaux ;

-à signer le marché à l'issue de la procédure ;

-à faire toutes les demandes de subventions pour lesquelles ce projet serait éligible, en particulier la demande de DGE au titre de l'année 2010.

6-OFFICE DU TOURISME - POINT-INFO 14 : LANCEMENT DES TRAVAUX

Madame Gaugain, Vice-Présidente en charge du Tourisme, indique que les travaux de reconstruction de l'école des filles devant s'achever vers le 1^{er} avril 2010, les travaux d'aménagement de l'ancien local de la bibliothèque pourront être entrepris à cette date. Les consultations des maîtres d'œuvres et entreprises de bâtiment doivent donc être engagées dès maintenant. Les travaux ayant été évalués à environ 70 000 euros hors taxe, le marché, en procédure adaptée, fera l'objet d'une consultation simple.

La commission Finances s'étant prononcé favorablement,

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président ou le Vice-Président en charge du dossier :

- à désigner un maître d'œuvre ;
- à lancer une consultation et à choisir les entreprises qui devront réaliser les travaux.

7-CHANGEMENT DES VITRAGES A L'ECOLE MATERNELLE

Un diagnostic énergétique a été réalisé à l'école maternelle. Il confirme les défauts du bâtiment en matière d'isolation.

Monsieur POIRIER propose un changement progressif des vitrages de la maternelle par du double vitrage (devis estimatif d'un total de 72 644.73 euros TTC). Les travaux doivent être entrepris par tranches avec pour l'année 2010 le changement des vitrages de la façade Nord (29958.60 € TTC).

Monsieur LANGEVIN souhaite savoir quel est le pourcentage d'économies à réaliser en cas de changement de ces fenêtres. Selon le rapport de l'APAVE ces gains seraient en moyenne de 28 % sur les vitrages (14% pour l'atrium).

Monsieur LOUIS demande s'il n'y a pas d'autres déperditions en dehors de celles causées par les vitrages. Monsieur POIRIER précise que le rapport préconise aussi des travaux d'isolation de toiture, un meilleur réglage du chauffage électrique.....

Les commissions Scolaire et Finances s'étant prononcées favorablement.

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président ou le Vice-Président en charge du dossier

- à engager les consultations et à choisir une entreprise ;
- à faire toutes les demandes de subventions auxquelles le projet peut être éligible, en particulier au titre de la DGE 2010.

8-ACTION SOCIALE - ADHESION AU CNAS

Considérant les articles suivants :

Article 70 de la loi 2007-209 du 19 février 2007 selon lequel l'assemblée délibérante détermine le type d'actions et le montant des dépenses pour la réalisation des prestations obligatoires ;

Article 71 de la loi 2007-209 selon lequel les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les collectivités locales ;

Article 5 de la loi 2001-2 selon lequel les collectivités locales peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 ;

Monsieur TESNIERE, Vice-Président en charge du personnel, informe le conseil qu'il a été procédé, avec le concours du Centre de Gestion, à une analyse des possibilités de mise en place d'une action sociale qui réponde aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer.

Après avoir approfondi l'offre du CNAS, association nationale, proposant aux bénéficiaires un large éventail de prestations ;

Le Conseil Communautaire ayant entériné le principe de l'affectation de 2% de la masse salariale à l'action sociale lors de la définition du budget 2009,

Il est proposé de négocier l'adhésion au CNAS à partir du 1^{er} janvier 2010 sur la même base.

Monsieur WANTZ souhaite savoir si la demande des agents de COPADOZ par rapport à cette œuvre sociale est cohérente.

Monsieur TESNIERE explique que l'action sociale ne bénéficiait qu'aux personnes adhérant à la MUTAME (la plupart anciens du SIVOM) et qu'il était donc important de pouvoir proposer une prestation qui s'adresse à tous.

Les commissions Finances et Développement économique s'étant prononcées favorablement,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

-d'engager pour l'action sociale obligatoire une dépense représentant 2% de la masse salariale annuelle (soit environ pour 2009 8 000 euros) ;

-d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2010.

9-REGIE CANTINE ET GARDERIE - PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE ET CHEQUES CESU

Monsieur POIRIER, Vice-Président en charge des affaires scolaires, informe le conseil que le régisseur de la recette des ventes de tickets de garderie et de cantine est régulièrement interpellé sur l'impossibilité de payer par carte bancaire ou par chèques emplois services.

L'affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU) permettra l'acceptation des chèques CESU pour le paiement des tickets de garderie uniquement.

Monsieur WANTZ et Madame DAVID suggèrent que l'on s'en tienne au paiement par chèque puisque la prise en charge de ceux-ci est gratuite contrairement aux cartes bancaires ou aux chèques CESU.

Madame MEVEL-RHUT précise que le terminal bancaire n'est pas non plus gratuit (location) et que COPADOZ n'a pas à offrir les services d'un commerce.

Monsieur BOULLANGER suggère que le taux de traitement de ces paiements soit négocié.

Les commissions Scolaire et Finances s'étant prononcées favorablement,

Le conseil autorise à l'unanimité le Président ou le Vice-Président en charge du dossier :

-À faire une demande de terminal bancaire auprès de la Trésorerie Générale ;

-À signer le contrat d'affiliation au centre de remboursement des chèques CESU,

-À modifier comme il se doit compte tenu de ces évolutions l'arrêté de régie.

10- INFORMATIONS DIVERSES

Evolution de la tournée sacs jaunes

Monsieur LOUIS demande si un accord peut être passé avec la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives pour que soient ramassés les sacs jaunes sur une route limitrophe de Saint-Vaast-en-Auge (Monsieur TESNIERE s'engage à soumettre cette question à la CCED).

Monsieur WANTZ s'interroge sur le coût des sacs jaunes en cas d'extension des tournées. Monsieur TESNIERE explique que le bilan financier de ces premières tournées est bon et que l'extension du système permettra de faire des économies importantes sur la location des containers Véolia.

Circuits patrimoniaux

Madame GAUGAIN fait part aux conseillers de l'organisation en 2010 de 5 circuits par Le Pays d'Art et d'Histoire de mars à septembre, sur les communes de Dozulé et de Douville-en-Auge. Dans les années suivantes, ces visites concerneront à tour de rôle toutes les communes de COPADOZ.

Il est rappelé aux maires que plusieurs enquêtes sont en cours sur les lieux à visiter, sur l'état des chemins de randonnées du topoguide et sur l'état des panneaux de signalisation de ces chemins. Des réponses rapides sont attendues pour faciliter la préparation des budgets 2010.

Monsieur POIRIER demande également une réponse rapide aux tableaux des enfants susceptibles d'intégrer l'école maternelle à la rentrée prochaine.

Monsieur CAMBON demande l'autorisation pour les mairies de subventionner l'achat de containers à compost.

Monsieur MERCIER précise que rien ne s'y oppose puisque la gestion des déchets verts est restée compétence communale.

Monsieur CAMBON demande quelques précisions sur le projet de pôle technique. Monsieur MERCIER explique que le SIVU a émis le souhait de récupérer les surfaces utilisées par les camions des Ordures ménagères de COPADOZ. De plus il apparaît intéressant de rénover les pôles techniques de COPADOZ et de Dozulé en mettant à disposition du personnel des locaux plus adaptés et de mutualiser les installations (au prorata de la surface utile pour chacun) pour une réduction des coûts.

Monsieur CAMBON s'interroge sur le devenir des SIVU et des SIVOM dans le cadre de la réforme territoriale en cours.

Monsieur MERCIER, comme il a été dit lors du débat d'orientation, s'engage à réunir les conseillers ou les maires et toutes les personnes utiles à la compréhension de la réforme dès qu'elle sera votée.

Séance levée à 22h00

Le secrétaire, Monsieur Gérard LAMOTTE